

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du *Rapport annuel 2017-2018* concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

La direction du Musée reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général et
conservateur en chef,



John Zeppetelli

Le chef des finances,



Luc Perron, CPA, CGA

Montréal, le 18 juin 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée d'art contemporain de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée d'art contemporain de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée d'art contemporain de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	2018 Augmentation (diminution) estimée En dollars			2017 Augmentation (diminution) estimée En dollars		
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
État de la situation financière						
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	1 066 066	1 917 181	2 983 247	838 487	2 016 636	2 855 123
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	—	1 611 910	1 611 910	—	1 890 652	1 890 652
Subventions reportées du gouvernement du Québec	—	2 106 684	2 106 684	—	2 093 207	2 093 207
Soldes de fonds			2 488 473			2 652 568
État des résultats						
Subventions du gouvernement du Québec	227 579	(391 674)	(164 095)	235 345	(437 027)	(201 682)
Excédent des produits sur les charges			(164 095)			(201 682)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 18 juin 2018

78

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2018

2017

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	8 237 975	—	1 082 916	—	9 320 891	9 829 825
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	422 980	—	—	—	422 980	441 432
Subventions - Autres	388 201	—	—	—	388 201	68 000
Dons d'œuvres d'art (note 10)	377 051	—	—	—	377 051	187 050
Commandites et autres dons (notes 6 et 7)	1 425 332	5 000	—	—	1 430 332	1 451 754
Produits de placements (note 8)	306 697	—	—	—	306 697	313 712
Ventes de catalogues d'expositions	—	32 510	—	—	32 510	25 361
Location d'espaces	—	159 167	—	—	159 167	164 295
Location d'expositions	29 503	—	—	—	29 503	35 600
Billetterie et abonnements	2 336 707	—	—	—	2 336 707	1 020 237
Activités éducatives et culturelles	231 051	—	—	—	231 051	208 550
Autres	349 327	29 748	—	—	379 075	292 171
	14 104 824	226 425	1 082 916	—	15 414 165	14 037 987
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	5 494 704	49 809	—	—	5 544 513	5 047 123
Services professionnels, administratifs et autres	2 654 519	32 938	—	—	2 687 457	2 282 468
Taxes municipales et scolaires	1 931 554	—	—	—	1 931 554	1 974 983
Services de transport et communications	1 591 586	6 065	—	—	1 597 651	1 585 587
Fournitures et approvisionnements	581 929	214	—	—	582 143	406 928
Locations	1 167 846	26 784	—	—	1 194 630	1 170 295
Entretien et réparations	300 767	3 295	—	—	304 062	237 411
Intérêts sur la dette à long terme et frais financiers	15 143	—	71 569	—	86 712	92 663
Acquisitions d'œuvres d'art (note 10)						
Dons d'œuvres d'art	377 051	—	—	—	377 051	187 050
Achats d'œuvres d'art	324 624	—	—	—	324 624	360 834
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	619 673	—	619 673	507 398
	14 439 723	119 105	691 242	—	15 250 070	13 852 740
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)						
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(334 899)	107 320	391 674	—	164 095	185 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

79

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

					2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(607 849)	—	(1 814 081)	1 412 846	(1 009 084)	(1 194 331)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(334 899)	107 320	391 674	—	164 095	185 247
Virements interfonds (note 12)	107 320	(107 320)	—	—	—	—
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	(835 428)	—	(1 422 407)	1 412 846	(844 989)	(1 009 084)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

					2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	811	—	—	750 662	751 473	728 793
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille cotés sur un marché actif						
Actions	—	—	—	35 747	35 747	289 738
Obligations certifiées de placements garantis et fonds de marché monétaire	(703)	—	—	(30 913)	(31 616)	(14 746)
Montant reclassé aux résultats ou aux revenus de placements reportés						
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille cotés sur un marché actif	(108)	—	—	(98 385)	(98 493)	(252 312)
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	(811)	—	—	(93 551)	(94 362)	22 680
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	—	—	—	657 111	657 111	751 473

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

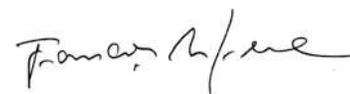
2018

2017

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
Court terme						
Trésorerie	408 523	—	—	21 100	429 623	158 926
Équivalents de trésorerie (note 13)	557 155	—	—	214 595	771 750	568 329
Placements de portefeuille (note 13)	408 739	—	—	37 863	446 602	118 540
Créances (note 9)	548 309	4 438	—	—	552 747	817 068
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 162 777	13 662	—	—	—	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 000 000	—	—	—	3 000 000	230 000
Charges payées d'avance	524 118	—	—	—	524 118	529 806
	7 609 621	18 100	—	273 558	5 724 840	2 422 669
Long terme						
Placements de portefeuille (note 13)	—	—	—	3 960 101	3 960 101	4 560 104
Immobilisations corporelles (note 14)	—	—	2 106 684	—	2 106 684	2 093 207
	7 609 621	18 100	2 106 684	4 233 659	11 791 625	9 075 980
PASSIF						
Court terme						
Découvert bancaire	—	—	—	—	—	220 475
Marges de crédit (notes 16 et 17)	1 034 099	—	1 023 653	—	2 057 752	2 059 223
Fournisseurs et frais courus (note 15)	1 355 952	—	—	—	1 355 952	1 254 680
Provision pour vacances	335 527	—	—	—	335 527	315 280
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	—	—	12 737	2 163 702	—	—
Intérêts courus	—	—	5 575	—	5 575	7 488
Produits reportés	637 969	18 100	—	—	656 069	534 183
Dons reportés	3 000	—	—	—	3 000	3 000
Revenus de placements reportés (note 13)	1 136 752	—	—	—	1 136 752	1 235 544
Subventions reportées du gouvernement du Québec - projets spécifiques (note 19)	3 324 963	—	—	—	3 324 963	386 315
Subventions reportées du gouvernement du Canada	55 874	—	—	—	55 874	—
Portion court terme de la dette à long terme (note 18)	—	—	875 216	—	875 216	942 435
	7 884 136	18 100	1 917 181	2 163 702	9 806 680	6 958 623
Long terme						
Avantages sociaux futurs (note 20)	560 913	—	—	—	560 913	484 316
Dette à long terme (note 18)	—	—	1 611 910	—	1 611 910	1 890 652
	8 445 049	18 100	3 529 091	2 163 702	11 979 503	9 333 591
SOLDES DE FONDS (note 11)						
Dotations	250 000	—	—	1 412 846	1 662 846	1 662 846
Non grevés d'affectations	(1 085 428)	—	(1 422 407)	—	(2 507 835)	(2 671 930)
	(835 428)	—	(1 422 407)	1 412 846	(844 989)	(1 009 084)
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	657 111	657 111	751 473
	(835 428)	—	(1 422 407)	2 069 957	(187 878)	(257 611)
	7 609 621	18 100	2 106 684	4 233 659	11 791 625	9 075 980

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Eleonore Derome
Vice-présidente, en remplacement
d'Alexandre Taillefer

François Dufresne
Président du comité de vérification

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018				2017	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(334 899)	107 320	391 674	—	164 095	185 247
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie						
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	619 673	—	619 673	507 398
Ajustement relatif au remboursement de la dette	—	—	(1 008 461)	—	(1 008 461)	(941 480)
Gains réalisés sur la cession de placements	(108)	—	—	(98 385)	(98 493)	(252 312)
	(335 007)	107 320	2 886	(98 385)	(323 186)	(501 147)
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement						
Créances	266 554	(2 233)	—	—	264 321	(93 258)
Créances interfonds	46 660	(1 242)	71 675	(117 093)	—	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(2 770 000)	—	—	—	(2 770 000)	482 500
Autres subventions à recevoir	—	—	—	—	—	31 200
Charges payées d'avance	5 688	—	—	—	5 688	(11 691)
Fournisseurs et frais courus	140 983	—	—	—	140 983	317 170
Provision pour vacances	20 247	—	—	—	20 247	(65 732)
Intérêts courus	—	—	(1 913)	—	(1 913)	(1 675)
Produits reportés	118 411	3 475	—	—	121 886	227 070
Dons reportés	—	—	—	—	—	3 000
Revenus de placements reportés	(98 792)	—	—	—	(98 792)	34 820
Subventions reportées du gouvernement du Québec - Projets spécifiques	2 938 648	—	—	—	2 938 648	(479 949)
Subventions reportées du gouvernement du Canada	55 874	—	—	—	55 874	—
Avantages sociaux futurs	76 597	—	—	—	76 597	(203 762)
	800 870	—	69 762	(117 093)	753 539	239 693
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	465 863	107 320	72 648	(215 478)	430 353	(261 454)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Nouvelle dette à long terme	—	—	662 500	—	662 500	286 500
(Diminution) augmentation des marges de crédit	60 816	—	(62 287)	—	(1 471)	390 120
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	60 816	—	600 213	—	661 029	676 620
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS						
Acquisitions d'immobilisations (note 21)	—	—	(672 861)	—	(672 861)	(734 803)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	—	—	(672 861)	—	(672 861)	(734 803)
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS						
Acquisitions de placements de portefeuille	—	—	—	(767 166)	(767 166)	(2 431 660)
Produit de cession de placements de portefeuille	61 043	—	—	982 195	1 043 238	2 777 800
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	61 043	—	—	215 029	276 072	346 140
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE						
Virements interfonds (note 12)	107 320	(107 320)	—	—	—	—
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	270 636	—	—	236 144	506 780	480 277
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 21)	965 678	—	—	235 695	1 201 373	506 780

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts* du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espaces. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des expositions a été créé afin de favoriser le développement des activités reliées aux expositions dans le but de faciliter leur financement. Les sommes proviennent de bénéfices générés ou réalisés grâce au Fonds des opérations. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce Fonds ne peut pas excéder 1 000 000 \$. Les sommes seront utilisées pour le financement d'expositions dont les coûts dépassent les limites de la subvention de fonctionnement et exceptionnellement d'activités connexes à ces expositions. Aucune transaction n'a été comptabilisée au cours de l'exercice dans ce Fonds et aucun solde ne s'y retrouve au 31 mars 2018 et 2017. Ainsi, ce Fonds n'est pas présenté aux états financiers.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations. Aucune transaction n'a été comptabilisée au cours de l'exercice dans ce Fonds et aucun solde ne s'y retrouve au 31 mars 2018 et 2017. Ainsi, ce Fonds n'est pas présenté aux états financiers.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Musée sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Le Musée a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Musée doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Le Musée comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes de vente à recevoir) et les subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les découverts bancaires, les marges de crédit, les fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer et les taxes de vente à payer), la provision pour vacances, les intérêts courus et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements de portefeuille, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les obligations, les certificats de placements garantis et les fonds de marché monétaire sont désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les gains et pertes non réalisés découlant des changements de juste valeur des placements de portefeuille sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'échus, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats à l'exception des gains et pertes de réévaluation relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les intérêts et dividendes attribués aux placements de portefeuille sont constatés à l'état des résultats à l'exception des intérêts et dividendes relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les coûts de transactions représentent un élément du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transactions sont passés en charge pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

i. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes (découverts) bancaires ainsi que les placements qui ont un risque non significatif de changement de valeur et dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

ii. Créances

Les créances sont comptabilisées au coût moins toute provision sur créances. Les provisions sur créances sont prises pour refléter les créances au plus faible du coût amorti ou valeur nette recouvrable, lorsque la recouvrabilité et le risque de perte sont présents. Tout changement sur la dépréciation est comptabilisé dans l'état des résultats. Les intérêts sur les créances sont courus s'ils sont recouvrables.

Hierarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les instruments financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de ceux-ci. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix);
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les instruments financiers ont été classés est déterminé d'après les données d'entrée importantes prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur et ayant le plus bas niveau.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des apports et dotations

Les apports présentés dans le Fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de produit dans l'exercice où elles sont autorisées et exigibles.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Constatation des produits

Les produits de billetterie, de redevances, de location d'espaces et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de ventes de catalogues et de produits dérivés sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité et de transport d'œuvres. Ces apports et les charges correspondantes sont constatés à titre de produit de l'exercice et évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Collection numérique	10 ans
Documents numériques	3 à 5 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Les améliorations des immobilisations existantes qui prolongent de façon importante la durée de vie utile ou améliore l'utilité des actifs sont capitalisées alors que les coûts d'entretien et de réparation sont portés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs, étant donné que la direction du Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change réalisés sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, le Musée a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Musée. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2018	2017
Conseil des arts du Canada	300 000 \$	300 000 \$
Ministère du Patrimoine canadien	66 354	141 432
Musée canadien de l'histoire	56 626	—
	422 980 \$	441 432 \$

6. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal (Fondation) est désignée *fondation publique* en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de huit (8) membres, dont l'un siège également au conseil d'administration du Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée dans ses divers pôles d'activités en contribuant notamment à l'enrichissement de sa collection, la production d'expositions, la promotion et les programmes éducatifs. Elle a la tâche de gérer la boutique du Musée, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Les commandites et autres dons incluent un montant de 282 421 \$ (2017 : 666 532 \$) provenant de la Fondation. La Fondation a chargé au Musée des honoraires de gestion pour un montant de 20 000 \$ (2017 : 20 000 \$). Le poste « Location d'espaces » inclut un montant de 38 246 \$ (2017 : 37 643 \$) pour le loyer de la boutique exploitée par la Fondation. Le poste « Ventes de catalogues d'expositions » inclut un montant de 24 453 \$ (2017 : 12 658 \$) pour la vente de biens à la boutique. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 6 042 514 \$ au 31 mars 2018 (31 mars 2017 : 5 155 393 \$). À la fin de l'exercice, un montant à recevoir de 30 408 \$ (2017 : 614 081 \$) est inclus au poste « Créances » et un montant à payer de 326 069 \$ (2017 : 793 \$) est inclus au poste « Fournisseurs et frais courus ».

7. COMMANDITES ET AUTRES DONNS

	2018	2017
Dons en argent	286 313 \$	686 532 \$
Commandites monétaires	361 300	231 674
Dons et commandites reçus sous forme de biens et services	782 719	533 548
	1 430 332 \$	1 451 754 \$

Le Musée reçoit des dons et des commandites sous forme de services de publicité et transport d'œuvres gratuits. Des charges correspondant à la somme de ces dons et commandites sont comptabilisées au poste « Services de transport et communications » de l'état des résultats pour un montant de 782 719 \$ (2017 : 533 548 \$).

Notes complémentaires (suite)

8. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2018	2017
Produits d'intérêts	20 433 \$	19 411 \$
Produits d'intérêts tirés de l'utilisation des montants reportés à l'acquisition d'œuvres d'art	286 264	294 301
	306 697 \$	313 712 \$

Le montant total des produits de placements tirés des ressources détenues à titre de dotations dans le Fonds des opérations et dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art est comptabilisé de la façon suivante :

	2018	2017
État des gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	(94 362) \$	22 680 \$
Revenus reportés affectés à l'acquisition d'œuvres d'art	182 907	324 169
Revenus reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	4 565	4 952
	93 110 \$	351 801 \$

9. CRÉANCES

	2018	2017
Comptes clients	493 804 \$	105 902 \$
Taxes de vente à recevoir	16 017	86 471
Fondation du Musée	30 408	614 081
Autres	12 518	10 614
	552 747 \$	817 068 \$

Au 31 mars 2018, le Musée a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 17 186 \$ (2017 : 67 724 \$) comprise dans les comptes clients.

10. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 994 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin acquise par le Musée en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des Fonds d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Paul-Émile Borduas, le Fonds Louis Comtois, le Fonds Jean-Paul Mousseau, le Fonds Yves Trudeau et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Musée a acquis 30 œuvres et archives (2017 : 28) : 13 étant des achats (2017 : 13) pour un montant de 324 624 \$ (2017 : 360 834 \$) et 17 provenant de dons (2017 : 15) pour un montant de 377 051 \$ (2017 : 187 050 \$).

11. SOLDES DE FONDS

Dotations

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placements afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

Fonds des opérations

Le Musée a contracté des emprunts relativement aux dépenses engagées pour la restauration d'œuvres d'art à la suite du sinistre survenu en mai 2012 et la réalisation du projet intitulé Tableau(x) d'une exposition. Ces emprunts seront remboursés à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées et exigibles par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle des charges liées à la restauration d'œuvres d'art et le projet intitulé Tableau(x) d'une exposition, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2018, cette situation a une incidence de 227 579 \$ (2017 : 235 345 \$) sur les résultats de l'exercice et de 1 066 066 \$ (2017 : 838 487 \$) sur le solde de fonds du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur le solde de fonds se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées et exigibles par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2018, cette situation a une incidence de (391 674 \$) (2017 : (437 027 \$)) sur les résultats de l'exercice et de (1 422 407 \$) (2017 : (1 814 081 \$)) sur le solde de fonds du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur le solde de fonds se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

12. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 107 320 \$ (2017 : 110 246 \$) a été transféré au Fonds des opérations du Fonds des activités commerciales. Cette somme a été transférée afin de financer les activités du Musée.

Notes complémentaires (suite)

13. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

			2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Total
Équivalents de trésorerie				
Comptes d'épargne placement	557 155 \$	— \$	557 155 \$	369 614 \$
Fonds de marché monétaire, coût de 192 042 \$ (2017 : 166 575 \$)	—	214 595	214 595	198 715
	557 155	214 595	771 750	568 329
Placements de portefeuille à court terme				
Obligations et certificats de placements garantis, échéance inférieure à un an, intérêts de 1,75 % à 2,40 % (2017 : 2,05 % à 5,69 %), coût de 447 057 \$ (2017 : 119 737 \$)	408 739	37 863	446 602	118 540
Placements de portefeuille à long terme				
Obligations et certificats de placements garantis échéant entre :				
1 et 5 ans, intérêts de 1,15 % à 5,19 % (2017 : 1,15 % à 5,19 %), coût de 654 261 \$ (2017 : 1 098 530 \$)	—	643 178	643 178	1 101 598
6 et 10 ans, intérêts de 1,00 % à 4,40 % (2017 : 1,50 % à 4,40 %), coût de 566 817 \$ (2017 : 576 363 \$)	—	551 696	551 696	573 632
11 ans et plus, intérêts de 1,25 % à 5,75 % (2017 : 1,25 % à 5,75 %), coût de 377 925 \$ (2017 : 318 595 \$)	—	388 480	388 480	321 303
	—	1 583 354	1 583 354	1 996 533
Actions, coût de 1 726 085 \$ (2017 : 1 846 087 \$)	—	2 376 747	2 376 747	2 563 571
	— \$	3 960 101 \$	3 960 101 \$	4 560 104 \$

Au 31 mars 2018, les placements à long terme dans les titres négociables incluent 783 680 \$US (1 010 477 \$ CAN) (2017 : 812 275 \$US; 1 081 138 \$ CAN) de placements libellés en dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2018, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, s'élèvent à 1 120 531 \$ (2017 : 1 223 888 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placement nets cumulés en date du 31 mars 2018, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 16 221 \$ (2017 : 11 656 \$) et cette somme était inscrite comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

Les actions, les certificats de placements garantis et les fonds de marché monétaire sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur et les obligations sont classées de niveau 2. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	633 404 \$	— \$	— \$
Système informatique	1 355 291	1 171 338	183 953	168 521
Collection numérique	1 374 463	124 550	1 249 913	1 116 531
Documents numériques	607 284	308 848	298 436	314 471
Aménagement du Musée	4 046 256	3 898 333	147 923	174 770
Équipement du Musée	1 260 114	1 125 414	134 700	229 308
Équipement audiovisuel	926 108	834 452	91 656	78 958
Équipement de la boutique	37 200	37 200	—	—
Équipement du restaurant	396 566	396 463	103	10 648
Jardin de sculptures	483 281	483 281	—	—
	11 119 967 \$	9 013 283 \$	2 106 684 \$	2 093 207 \$

15. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Salaires à payer	150 751 \$	168 525 \$
Charges sociales à payer	336 317	402 001
Comptes fournisseurs	207 836	325 460
Frais courus	645 415	358 694
Taxe de vente à payer	15 633	—
	1 355 952 \$	1 254 680 \$

16. FONDS DES IMMOBILISATIONS – MARGE DE CRÉDIT

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2019 (2017 : 31 octobre 2017), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 2 176 045 \$ (2017 : 2 623 576 \$). La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,92 % (2017 : 1,20 %). Le montant utilisé au 31 mars 2018 par le fonds des immobilisations est de 1 023 653 \$ (2017 : 1 085 940 \$).

17. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGES DE CRÉDIT

Le Musée dispose d'une marge de crédit d'exploitation autorisée d'un montant de 1 000 000 \$ renouvelable le 31 août 2018 (2017 : 31 août 2017). Cette marge de crédit, remboursable à demande, porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale, soit 3,45 % (2017 : 2,70 %). Le montant utilisé au 31 mars 2018 est nul (2017 : 154 000 \$).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler les dépenses de restauration d'œuvres d'art reliées à l'inondation survenue en mai 2012, pour un montant n'excédant pas 909 000 \$. La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,92 % (2017 : 1,20 %). Le montant utilisé au 31 mars 2018 est de 827 416 \$ (2017 : 699 427 \$).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour la réalisation du projet intitulé Tableau(x) d'une exposition, pour un montant n'excédant pas 505 000 \$. La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,92 % (2017 : 1,20 %). Le montant utilisé au 31 mars 2018 est de 206 683 \$ (2017 : 119 856 \$).

Notes complémentaires (suite)

18. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 23 837 \$, échéant le 16 juillet 2020	71 512 \$	95 350 \$
4,379 %, remboursable par versements annuels en capital de 11 261 \$, échu le 10 mai 2017	—	11 261
4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 306 \$, échéant le 3 décembre 2018	12 306	24 612
4,087 %, remboursable par versements annuels de capital de 22 296 \$, échéant le 3 décembre 2018	22 296	44 592
2,189 %, remboursable par versements annuels de capital de 19 916 \$, échu le 1 ^{er} décembre 2017	—	19 916
1,824 %, remboursable par versements annuels de capital de 90 909 \$, échu le 1 ^{er} décembre 2017	—	90 753
2,336 %, remboursable par versements annuels de capital de 12 546 \$, échu le 1 ^{er} octobre 2017	—	12 525
2,057 %, remboursable par versements annuels de capital de 312 722 \$, échéant le 21 août 2019	623 782	934 867
3,271 %, remboursable par versements annuels de capital de 44 974 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	313 182	357 710
1,436 %, remboursable par versements annuels de capital de 338 817 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2020	675 648	1 012 500
1,552 %, remboursable par versements annuels de capital de 57 547 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2021	171 925	229 001
2,157 %, remboursable par versements annuels de capital de 66 683 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2027	596 475	—
	2 487 126	2 833 087
Moins : portion court terme	875 216	942 435
	1 611 910 \$	1 890 652 \$

Les versements sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin, laquelle n'est pas constatée aux états financiers du Musée. Les montants des versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	879 183 \$
2020	844 581 \$
2021	193 042 \$
2022	111 658 \$
2023	111 658 \$
2024 et suivants	356 682 \$

19. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJETS SPÉCIFIQUES

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des opérations comprennent la fraction non amortie des apports reçus à l'égard de projets d'expositions spécifiques.

	2018	2017
Solde au début	386 315 \$	866 264 \$
Subventions pour projets spécifiques	3 225 000	—
Charge de l'exercice, projets spécifiques	(286 352)	(479 949)
Solde à la fin	3 324 963 \$	386 315 \$

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP ») ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE »). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017). Les cotisations du Musée au RRPE, incluant le montant de compensation, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 178 287 \$ (2017 : 205 172 \$).

Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2018	2017
Solde au début	484 316 \$	688 078 \$
Charge de l'exercice	186 465	105 147
Prestations versées au cours de l'exercice	(109 868)	(308 909)
Solde à la fin	560 913 \$	484 316 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2018		2017	
	RREGOP	RRPE	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	1,30 %	1,75 %	1,30 %	1,75 %
Taux d'actualisation	2,30 % à 3,09 %	2,36 %	1,94 % à 2,01 %	2,01 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	11,8 ans à 13,3 ans	2,6 ans	11,6 ans à 14,3 ans	2,6 ans

La convention collective 2015-2020 intervenue en 2017 au niveau des conditions salariales des employés autres que professionnels du Musée a modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les employés autres que professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2018	2017
Trésorerie	429 623 \$	158 926 \$
Équivalents de trésorerie	771 750	568 329
Découvert bancaire	—	(220 475)
	1 201 373 \$	506 780 \$

Les opérations qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2018	2017
Acquisition d'immobilisations en contrepartie de créances interfonds, fournisseurs et frais courus	3 323 \$	43 034 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 70 755 \$ (2017 : 74 646 \$).

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 60 310 \$ (2017 : 72 090 \$).

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les incidences potentielles.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Musée est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent le Musée à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec et des placements de portefeuille.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition maximale du Musée au risque de crédit est la suivante :

	2018	2017
Trésorerie	429 623 \$	158 926 \$
Équivalents de trésorerie	771 750	568 329
Créances (à l'exception des taxes de vente à recevoir)	536 730	730 597
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 000 000	230 000
Placements de portefeuille (à l'exception des placements en actions)	2 029 956	2 115 073
	6 768 059 \$	3 802 925 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie et des équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides.

La politique du Musée est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements et le Musée détermine des limites par types de placements afin que son portefeuille soit largement diversifié de façon à réduire le risque global.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances. Le Musée est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur les comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses et des taxes de vente à recevoir :

	2018	2017
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	239 097 \$	687 718 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	72 882	6 527
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	200 292	1 725
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	24 459	34 627
	536 730 \$	730 597 \$

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec est essentiellement réduit au minimum puisque ce poste est constitué de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers. La réception de ces sommes est prévue dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Musée est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Musée est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Musée dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Musée établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2018, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement des intérêts, le cas échéant) du Musée se détaillent comme suit :

	2018			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Marges de crédit	2 057 752 \$	— \$	— \$	— \$
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer et les taxes de vente à payer)	1 004 002	—	—	—
Provision pour vacances	335 527	—	—	—
Dette à long terme	408 735	519 053	1 334 984	373 947
	3 806 016 \$	519 053 \$	1 334 984 \$	373 947 \$
	2017			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	220 475 \$	— \$	— \$	— \$
Marges de crédit	2 059 223	—	—	—
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer)	852 679	—	—	—
Provision pour vacances	315 280	—	—	—
Dette à long terme	422 869	578 807	1 829 989	141 453
	3 870 526 \$	578 807 \$	1 829 989 \$	141 453 \$

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et à l'autre risque de prix :

- **Risque de taux d'intérêt :**

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Musée au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les marges de crédit portent intérêt à taux fixe et à taux variable et exposent donc le Musée à un risque de juste valeur et de flux de trésorerie, respectivement, découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie, étant donné que le Musée prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

- **Risque de change :**

Le Musée réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des placements de portefeuille libellés en dollars américains détenus dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art. Au 31 mars 2018, le Musée est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains totalisant 3 454 \$US (2017 : 12 271 \$US), des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains totalisant 166 299 \$US (2017 : 149 240 \$US) ainsi que des titres de portefeuille libellés en dollars américains totalisant 783 680 \$US (2017 : 812 275 \$US).

Eu égard à l'exposition nette du Musée au risque de change au 31 mars 2018, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas un impact significatif.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

- **Autre risque de prix :**

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements de portefeuille, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis dans des placements dont le niveau de risque est globalement considéré comme étant faible.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Musée est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint, ou soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec ou qu'il détient un intérêt économique dans un autre organisme sans but lucratif. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du directeur général et conservateur en chef du Musée.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Musée et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée de la civilisation (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

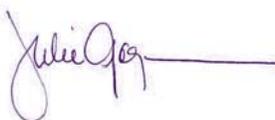
Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



STÉPHAN LA ROCHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL



JULIE GAGNON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE
DE L'ADMINISTRATION

QUÉBEC, LE 19 JUIN 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée de la civilisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée de la civilisation n'a pas comptabilisé au 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée de la civilisation et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Musée de la civilisation respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Augmentation (Diminution) estimée
En dollars

2018

	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
État de la situation financière				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	521 628	5 237 401	1 416 232	7 175 261
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	2 558 694	33 516 653	5 272 744	41 348 091
Apports reportés	3 075 175	20 920 904	5 610 382	29 606 461
Actifs nets	5 147	17 833 150	1 078 594	18 916 891
État des résultats				
Subventions du gouvernement du Québec	(12 707)	(955 430)	(456 231)	(1 424 368)
Excédent des produits sur les charges	(12 707)	(955 430)	(456 231)	(1 424 368)

Rapport de l'auditeur indépendant

suite

Augmentation (Diminution) estimée
En dollars

2017

	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
État de la situation financière				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	523 276	3 980 072	1 607 332	6 110 680
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	3 070 433	36 580 965	6 463 828	46 115 226
Apports reportés	3 575 855	21 772 457	6 536 335	31 884 647
Actifs nets	17 854	18 788 580	1 534 825	20 341 259
État des résultats				
Subventions du gouvernement du Québec	(12 707)	855 182	(380 630)	461 845
Insuffisance des produits sur les charges	12 707	(855 182)	380 630	(461 845)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

POUR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
DU QUÉBEC,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

CHRISTINE ROY, CPA AUDITRICE, CA
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

QUÉBEC, LE 19 JUIN 2018

État des résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017			
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	16 639 700	—	—	—	16 639 700	16 972 000
Autres (note 6)	1 489 650	—	6 160 397	1 728 142	9 378 189	7 869 811
Autres subventions pour projets spécifiques	32 700	—	—	—	32 700	76 205
Commandites financières (note 7)	1 575 351	—	—	—	1 575 351	468 972
Contributions - Fondation du Musée de la civilisation	231 200	—	—	—	231 200	979 451
Billetterie	2 570 330	—	—	—	2 570 330	1 754 857
Abonnements	180 323	—	—	—	180 323	103 529
Boutiques	1 058 338	—	—	—	1 058 338	476 996
Location d'expositions	39 600	—	—	—	39 600	129 106
Concessions et autres locations	731 296	—	—	—	731 296	751 747
Ventes de produits et services	302 511	—	—	—	302 511	346 229
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	73 865	—	—	—	73 865	27 906
Indemnisation d'assurance (note 5)	14 348	—	—	—	14 348	207 441
Autres	262 606	—	—	—	262 606	80 158
	25 201 818	—	6 160 397	1 728 142	33 090 357	30 244 408
Commandites en échange de biens et services reçus	467 542	—	—	—	467 542	497 011
	25 669 360	—	6 160 397	1 728 142	33 557 899	30 741 419
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	11 426 445	—	787 069	61 128	12 274 642	13 093 418
Services professionnels	3 192 126	—	126 708	225 002	3 543 836	3 476 204
Locations	68 137	—	51 348	2 091	121 576	460 907
Transport et communications	870 612	—	621	6 136	877 369	943 779
Fournitures, approvisionnements et énergie	2 240 585	—	23 455	214 522	2 478 562	2 168 245
Entretien et réparations	1 216 833	—	54 434	2 128	1 273 395	1 215 923
Charges administratives	287 389	—	98 521	7 020	392 930	684 718
Taxes municipales et scolaires	2 605 294	—	—	—	2 605 294	3 168 451
Acquisitions de collections	17 500	—	—	—	17 500	16 710
	21 924 921	—	1 142 156	518 027	23 585 104	25 228 355
Intérêts sur la dette à long terme	127 811	—	903 672	210 460	1 241 943	1 099 862
Amortissement des immobilisations corporelles	1 270 296	—	3 158 464	555 242	4 984 002	4 969 049
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	78 442	—	674	—	79 116	98 540
	1 476 549	—	4 062 810	765 702	6 305 061	6 167 451
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	374 692	—	—	—	374 692	434 611
Locations	16 000	—	—	—	16 000	16 000
Transport et communications	32 550	—	—	—	32 550	46 400
Fournitures et approvisionnements	44 300	—	—	—	44 300	—
	467 542	—	—	—	467 542	497 011
	23 869 012	—	5 204 966	1 283 729	30 357 707	31 892 817
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 800 348	—	955 431	444 413	3 200 192	(1 151 398)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017			
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	—	—	—	—	—	—
GAINS DE RÉÉVALUATION NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES À L'ÉLÉMENT SUIVANT :						
Juste valeur - instruments financiers dérivés	51 669	—	—	—	51 669	—
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	51 669	—	—	—	51 669	—
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	51 669	—	—	—	51 669	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017			
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves (note 8) \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	22 651	675 000	(18 278 605)	(1 654 602)	(19 235 556)	(18 084 158)
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	1 800 348	—	955 431	444 413	3 200 192	(1 151 398)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	51 669	—	—	—	51 669	—
	1 874 668	675 000	(17 323 174)	(1 210 189)	(15 983 695)	(19 235 556)
Virements interfonds (note 8)	(1 369 708)	1 350 000	19 708	—	—	—
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	504 960	2 025 000	(17 303 466)	(1 210 189)	(15 983 695)	(19 235 556)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

2018 2017

	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
ACTIF						
À COURT TERME						
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	725 182	—	1 449 422	403 185	2 577 789	597 745
Créances (note 11)	1 340 108	—	49 036	30 478	1 419 622	1 225 010
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	—	—	43 302	—	43 302	357 541
Stocks - boutiques	115 993	—	—	—	115 993	107 688
Charges payées d'avance	696 358	—	3 386	—	699 744	768 824
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	51 669	—	—	—	51 669	—
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	582 702	2 025 000	9 000	1 000 000		
	3 512 012	2 025 000	1 554 146	1 433 663	4 908 119	3 056 808
Immobilisations corporelles (note 13)	20 028 695	—	21 595 209	8 435 933	50 059 837	51 865 126
	23 540 707	2 025 000	23 149 355	9 869 596	54 967 956	54 921 934
PASSIF						
À COURT TERME						
Emprunts bancaires (note 14)	—	—	5 925 000	—	5 925 000	17 999 093
Charges à payer et frais courus (note 15)	2 127 380	—	357 125	81 179	2 565 684	3 202 935
Intérêts courus	9 889	—	97 287	18 090	125 266	135 725
Provision pour vacances (note 16)	1 098 612	—	14 685	3 463	1 116 760	1 186 178
Apports reportés (note 17)	614 375	—	—	1 825 188	2 439 563	1 310 581
Revenus reportés	390 125	—	—	—	390 125	205 906
Versements sur la dette à long terme (note 18)	511 739	—	5 140 115	1 398 142	7 049 996	5 974 956
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 034 000	—	1 571 558	11 144		
	6 786 120	—	13 105 770	3 337 206	19 612 394	30 015 374
Provision pour congés de maladie (note 16)	2 381 334	—	—	—	2 381 334	2 642 898
Apports reportés (note 17)	11 329 555	—	910 055	2 549 742	14 789 352	14 456 181
Dette à long terme (note 18)	2 538 738	—	26 436 996	5 192 837	34 168 571	27 043 037
	23 035 747	—	40 452 821	11 079 785	70 951 651	74 157 490
ACTIF NET						
Investi en immobilisations	5 675 509	—	(17 303 466)	(1 210 189)	(12 838 146)	(14 122 877)
Affectations d'origine interne (note 9)	—	2 025 000	—	—	2 025 000	675 000
Non grevé d'affectations	(5 222 218)	—	—	—	(5 222 218)	(5 787 679)
Gains de réévaluation cumulés	51 669	—	—	—	51 669	—
	504 960	2 025 000	(17 303 466)	(1 210 189)	(15 983 695)	(19 235 556)
	23 540 707	2 025 000	23 149 355	9 869 596	54 967 956	54 921 934

DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



MICHEL DALLAIRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PASCAL MOFFET, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	3 200 192	(1 151 398)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	41 951	31 135
Virement des apports reportés	(1 608 567)	(1 311 827)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 984 002	4 969 049
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	79 116	98 540
Intérêts capitalisés aux emprunts bancaires	2 097	13 176
	6 698 791	2 648 675
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Créances	(194 612)	59 612
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	314 239	1 712 989
Stocks - boutiques	(8 305)	28 450
Charges payées d'avance	69 080	(111 914)
Charges à payer et frais courus (note 21)	(347 827)	494 032
Intérêts courus	(10 459)	(36 358)
Provision pour vacances	(69 418)	(85 448)
Revenus reportés	184 219	(183 410)
Provision pour congés de maladie	(261 564)	4 755
	(324 647)	1 882 708
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 374 144	4 531 383
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (note 21)	(3 547 253)	(4 467 160)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts bancaires	3 677 654	4 799 084
Remboursement d'emprunts bancaires	(15 753 844)	(1 894 900)
Subventions ou contributions reçues	3 070 720	1 713 375
Nouvelle dette à long terme	15 753 844	1 894 900
Remboursement de la dette à long terme	(7 595 221)	(5 874 525)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(846 847)	637 934
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 980 044	702 157
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	597 745	(104 412)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)	2 577 789	597 745

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonction, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation; notamment, les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civili-

sation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5e suppl.), le Musée n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Vocation des fonds

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus de deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 \$ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 \$ pourra être déposé dans la réserve stratégique ou dans la réserve pour les expositions. Une fois l'objectif de l'une ou l'autre des réserves atteint, le Musée pourra décider de déposer l'excédent provenant d'une année d'activités dans le Fonds d'exploitation, de bonifier la réserve de son choix, ou de transférer l'excédent de l'objectif d'une réserve vers la réserve de son choix.

Le **Fonds de maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents au programme de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des enveloppes spécifiques autorisées par le ministère de la Culture et des Communications.

Le **Fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe les réserves qui se retrouvaient aux états financiers du 31 mars 2017 en plus des montants transférés en fin d'exercice à partir du Fonds d'exploitation à la réserve pour les expositions (150 000 \$), à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection (200 000 \$) et à la réserve stratégique (1 000 000 \$) conformément à la politique du Fonds d'exploitation.

Ces réserves sont :

- **Réserve pour auto assurance** qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret numéro 92-2007 du gouvernement du Québec;
- **Réserve pour les expositions** afin de faciliter le financement des expositions du Musée. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;
- **Réserve pour l'acquisition d'objets de collection** qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections;
- **Réserve stratégique** qui vise l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans le chapitre SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Le Musée a classé les instruments financiers dérivés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir et les salaires payés d'avance) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales méthodes comptables suite

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Le Musée a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises. La politique du Musée consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

La variation de la juste valeur de chaque instrument financier dérivé est comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché aux instruments financiers dérivés est reclassé à l'état des résultats.

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et le Musée les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur.

Hierarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

Constatation des produits

Apports

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Prestation de services et ventes

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible. Ce poste inclut également les placements facilement convertibles à court terme dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Pièces de collection

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks - boutiques

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services, dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	10 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel et progiciels	3 et 7 ans
Documents numériques	3, 5 et 10 ans
Aménagement des salles d'expositions	5 à 13 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. Modifications comptables**Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1^{er} avril 2017, le Musée a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme

SP 2200, Information relative aux apparentés
 SP 3210, Actifs
 SP 3320, Actifs éventuels
 SP 3380, Droits contractuels
 SP 3420, Opérations interentités

Adoption

Prospective
 Prospective
 Prospective
 Prospective
 Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est

pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Musée. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

5. Indemnisation d'assurance

Un sinistre survenu au cours de l'exercice 2015 a engendré des pertes de revenus et des charges supplémentaires dont une portion fut compensée par une indemnisation d'assurance de 14 348 \$ pour l'exercice 2018 (2017 : 137 677 \$). Les charges supplémentaires associées à ce sinistre ont été comptabilisées au Fonds d'exploitation dans l'état des résultats. Aucune indemnisation d'assurance (2017 : 69 764 \$) n'a été accordée pour la reconstruction de la partie du Musée qui a subi des dommages lors de l'incendie. Un montant totalisant 14 348 \$ (2017 : 207 441 \$) a été comptabilisé aux résultats dans le Fonds d'exploitation à titre de produits d'indemnisation d'assurance.

Le recouvrement des frais liés au sinistre fait actuellement l'objet d'autres réclamations auprès de l'assureur du Musée. Les produits d'assurances comptabilisés pour l'exercice clos le 31 mars 2018 représentent uniquement les montants pour lesquels le Musée avait l'assurance raisonnable de recevoir les sommes.

6. Subventions du gouvernement du Québec – Autres

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	250 200	258 805
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	267 578	259 736
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	129 460	148 865
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	842 412	884 423
	1 489 650	1 551 829
Fonds de maintien des actifs		
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	5 157 929	3 577 569
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	1 002 468	1 168 713
	6 160 397	4 746 282
Fonds des projets spéciaux		
Projets spécifiques	556 960	316 537
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	925 324	972 544
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	218 996	255 757
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	26 862	26 862
	1 728 142	1 571 700
	9 378 189	7 869 811

7. Commandites financières

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	1 517 101	379 472
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	58 250	89 500
	1 575 351	468 972

8. Virements interfonds

En 2018, un montant de 1 350 000 \$ a été transféré du Fonds d'exploitation vers le Fonds des réserves en lien avec l'excédent des produits sur les charges de l'exercice et conformément à la politique du Fonds d'exploitation, et un montant de 19 708 \$ a été transféré du Fonds d'exploitation au Fonds de maintien des actifs en lien avec des immobi-

lisations transférées du Fonds de maintien des actifs au Fonds d'exploitation et disposées dans l'exercice. En 2017, un montant de 67 943 \$ a été transféré du Fonds des projets spéciaux au Fonds de maintien des actifs en lien avec des dépenses engagées dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec.

9. Actif net à la fin

Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :	2018	2017
	\$	\$
Réserve pour auto assurance	25 000	25 000
Réserve pour les expositions	750 000	600 000
Réserve pour l'acquisition d'objets de collection	250 000	50 000
Réserve stratégique	1 000 000	—
	2 025 000	675 000

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente, au 31 mars 2018, un taux de 1,70 % (2017 : 0,95 %).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Encaisse	2 577 789	597 745

11. Créances

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Salaires payés d'avance	298 113	309 162
Subventions et commandites	195 345	493 165
Taxes foncières à recevoir	485 560	—
Taxes à la consommation à recevoir	165 229	128 757
Créances	145 952	144 092
Autres créances	49 909	20 978
	1 340 108	1 096 154
Fonds de maintien des actifs		
Taxes à recevoir	49 036	86 108
Créances	—	29 067
	49 036	115 175
Fonds des projets spéciaux		
Taxes à recevoir	30 478	13 681
	1 419 622	1 225 010

12. Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Subvention de fonctionnement	—	131 000
	—	131 000
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts sur emprunts bancaires	43 302	226 541
	43 302	357 541

13. Immobilisations corporelles

Immobilisations globales du Musée	Amortissement		Net	Net
	Coût	cumulé		
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 480 722	—	2 480 722	2 480 722
Bâtisses	67 506 076	33 988 566	33 517 510	35 170 864
Ajouts et aménagements des bâtisses	26 822 834	21 497 106	5 325 728	5 953 958
Améliorations locatives	7 870 716	5 905 529	1 965 187	1 946 686
Mobilier et équipement	2 139 161	1 694 434	444 727	461 249
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 704 222	2 418 926	285 296	282 693
Équipement d'éclairage et de sonorisation	920 264	795 351	124 913	92 168
Équipement d'activités commerciales	261 379	166 394	94 985	117 746
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	12 215 569	8 890 673	3 324 896	3 269 802
Documents numériques	1 490 144	30 356	1 459 788	891 489
Aménagement des salles d'expositions	3 083 316	2 047 231	1 036 085	1 197 749
	127 494 403	77 434 566	50 059 837	51 865 126

Valeur nette par fonds	2018			
	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 480 722	—	—	2 480 722
Bâtisses	17 066 193	9 669 897	6 781 420	33 517 510
Ajouts et aménagements des bâtisses	14 074	5 088 759	222 895	5 325 728
Améliorations locatives	—	1 965 187	—	1 965 187
Mobilier et équipement	23 069	421 658	—	444 727
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	8 944	276 352	—	285 296
Équipement d'éclairage et de sonorisation	2 592	71 118	51 203	124 913
Équipement d'activités commerciales	375	94 610	—	94 985
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	67 845	3 206 494	50 557	3 324 896
Documents numériques	—	487 932	971 856	1 459 788
Aménagement des salles d'expositions	364 881	313 202	358 002	1 036 085
	20 028 695	21 595 209	8 435 933	50 059 837

Des immobilisations corporelles des catégories « équipement informatique, audiovisuel et progiciels », « documents numériques », « équipements d'éclairage et de sonorisation » et « aménagement des salles d'expositions » totalisant 1 492 453 \$ au 31 mars 2018 n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice.

Au 31 mars 2017, des immobilisations non-amorties d'un montant de 1 440 812 \$ faisaient partie des catégories « équipement informatique, audiovisuel et progiciels », « documents numériques » et « aménagement des salles d'expositions ».

14. Emprunts bancaires

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les taux des emprunts bancaires, au 31 mars 2018, sont de 1,88 % et de 1,89 % l'an (2017 : 1,19 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximal de 2 000 000 \$ (2017 : 2 000 000 \$).

Le Musée a une entente d'emprunt, avec une institution financière, pour un maximum de 2 000 000 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 2 000 000 \$). Aux 31 mars 2018 et 2017, aucun emprunt temporaire n'a cours.

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 9 355 933 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 23 250 099 \$).

Le Musée a une entente d'emprunt, avec une institution financière, pour un maximum de 9 263 300 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 23 250 099 \$). Au 31 mars 2018, le solde des emprunts temporaires est de 5 925 000 \$ (2017 : 17 899 093 \$).

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 686 800 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 348 450 \$).

Le Musée a une entente d'emprunt, avec une institution financière, pour un maximum de 345 000 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 348 450 \$). Au 31 mars 2018, il n'y a aucun solde d'emprunt temporaire (2017 : 100 000 \$).

15. Charges à payer et frais courus

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Traitements à payer	597 000	610 321
Avantages sociaux à payer	218 340	125 413
Autres charges à payer et frais courus	1 312 040	1 441 783
	2 127 380	2 177 517
Fonds de maintien des actifs		
Traitements à payer	20 984	49 810
Avantages sociaux à payer	3 911	6 909
Autres charges à payer et frais courus	332 230	912 098
	357 125	968 817
Fonds des projets spéciaux		
Traitements à payer	3 762	12 656
Avantages sociaux à payer	696	1 640
Autres charges à payer et frais courus	76 721	42 305
	81 179	56 601
	2 565 684	3 202 935

16. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et incluent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 893 723 \$ (2017 : 940 808 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances	2018		2017	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	980 315	205 863	1 068 593	203 033
Charge de l'exercice*	775 092	162 769	775 106	162 769
Prestations versées au cours de l'exercice	(816 950)	(190 329)	(863 384)	(159 939)
	938 457	178 303	980 315	205 863
Solde à la fin		1 116 760		1 186 178

Provision pour congés de maladie	2018		2017	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	2 166 310	476 588	2 180 285	457 858
Charge de l'exercice*	328 721	69 031	413 936	112 871
Prestations versées au cours de l'exercice	(544 889)	(114 427)	(427 911)	(94 141)
	1 950 142	431 192	2 166 310	476 588
Solde à la fin		2 381 334		2 642 898

*La charge totale de l'exercice est de 1 335 613 \$ en 2018 (2017 : 1 464 682 \$).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et l'entente de principe intervenue en mars 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont

appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2018 :

	2018	2017
Taux d'indexation	Entre 2,50 % et 2,83 %	Entre 1,75 % et 2,83 %
Taux d'actualisation	Entre 2,10 % et 2,98 %	Entre 1,40 % et 3,41 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	Entre 2 et 13 ans	Entre 3 et 22 ans

17. Apports reportés

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	253 433	1 031 290
Montant reçu pour les exercices subséquents	544 075	157 733
Transfert des apports reportés	—	(844 585)
Virement des apports reportés	(183 133)	(91 005)
Solde à la fin	614 375	253 433
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	613 275	190 033
Autres apports reportés	1 100	63 400
	614 375	253 433
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	1 057 148	—
Montant reçu pour les exercices subséquents	1 324 200	522 100
Transfert des apports reportés	—	844 585
Virement des apports reportés	(556 160)	(309 537)
Solde à la fin	1 825 188	1 057 148
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	1 825 188	1 057 148
	2 439 563	1 310 581

Les apports reportés présentés à long terme comprennent des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	11 931 132	12 566 878
Montant reçu pour les exercices subséquents	240 835	248 677
Virement des apports reportés	(842 412)	(884 423)
Solde à la fin	11 329 555	11 931 132
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	664 382	479 234
Montant reçu pour les exercices subséquents	245 673	185 148
Solde à la fin	910 055	664 382
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	1 860 667	1 287 812
Montant reçu pour les exercices subséquents	715 937	599 717
Virement des apports reportés	(26 862)	(26 862)
Solde à la fin	2 549 742	1 860 667
	14 789 352	14 456 181

18. Dette à long terme

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, incluant les coûts de transactions de 265 304 \$ (2017 : 204 945 \$).

		2018	2017
	Taux effectif	\$	\$
Fonds d'exploitation			
a) 3,792 % remboursable par versements annuels en capital de 511 739 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,930	3 050 477	3 558 890
		3 050 477	3 558 890
Versements échéant au cours du prochain exercice		(511 739)	(511 739)
		2 538 738	3 047 151
Fonds de maintien des actifs			
a) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020	5,064	954 280	1 272 373
b) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 \$, échue le 10 mai 2017	4,540	—	83 659
c) 1,724 % remboursable par versements annuels en capital de 103 783 \$, échue le 1 ^{er} décembre 2017	1,870	—	103 783
d) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 105 780 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	105 780	211 561
e) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 115 488 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	115 488	230 977
f) 4,235 % remboursable par versements semestriels en capital de 159 728 \$, échéant le 10 mai 2021	4,393	1 111 049	1 428 157
g) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 347 945 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,106	2 073 055	2 418 564
h) 2,698 % remboursable par versements annuels en capital de 371 491 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2018	2,864	371 491	742 981
i) 2,336 % remboursable par versements annuels en capital de 105 923 \$, échue le 1 ^{er} octobre 2017	2,516	—	105 923
j) 3,271 % remboursable par versements annuels en capital de 807 503 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	3,411	5 615 782	6 418 034
k) 2,171 % remboursable par versements annuels en capital de 325 667 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2025	2,303	2 264 850	2 588 400
l) 2,544 % remboursable par versements annuels en capital de 507 469 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2025	2,694	3 529 190	4 033 360
m) 1,436 % remboursable par versements annuels en capital de 175 756 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2020	1,633	350 000	525 000
n) 2,573 % remboursable par versements annuels en capital de 91 504 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2027	2,714	818 182	909 091
o) 1,732 % remboursable par versements annuels en capital de 100 432 \$, échéant le 19 janvier 2022	1,883	400 000	500 000
p) 2,157 % remboursable par versements annuels en capital de 1 550 966 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2027	2,291	13 867 964	—
		31 577 111	21 571 863
Versements échéant au cours du prochain exercice		(5 140 115)	(3 882 512)
		26 436 996	17 689 351

		2018	2017
	Taux effectif	\$	\$
Fonds des projets spéciaux			
a) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 219 839 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	219 839	437 967
b) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 706 955 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,106	4 212 036	4 914 044
c) 2,336 % remboursable par versements annuels en capital de 251 861 \$, échue le 1 ^{er} octobre 2017	2,516	—	251 861
d) 2,542 % remboursable par versements annuels en capital de 100 472 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	2,703	100 472	200 944
e) 2,171 % remboursable par versements annuels en capital de 222 257 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2025	2,303	1 545 692	1 766 504
f) 1,552 % remboursable par versements annuels en capital de 79 321 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2021	1,765	236 940	315 920
g) 1,971 % remboursable par versements annuels en capital de 69 298 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2022	2,170	276 000	—
		6 590 979	7 887 240
Versements échéant au cours du prochain exercice		(1 398 142)	(1 580 705)
		5 192 837	6 306 535
		34 168 571	27 043 037

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement ou semestriellement, et les intérêts semestriellement, à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et de ceux subséquents se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2019	7 049 996\$	1 081 441\$	8 131 437\$
2020	6 136 925	876 948	7 013 873
2021	5 961 169	703 060	6 664 229
2022	5 401 462	539 611	5 941 073
2023	5 072 005	395 455	5 467 460
2024 et suivants	11 862 314	510 651	12 372 965
	41 483 871\$	4 107 166\$	45 591 037\$

19. Opérations entre apparentés

Le Musée est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Musée. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du directeur-général du Musée.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

20. Collection

La période de transition s'est poursuivie en 2017-2018 au niveau des collections, notamment, par la refonte de son système de gestion intégré des données et par les travaux d'inventaire et de conservation préventive des archives. La refonte du système de gestion des collections a entraîné la réorganisation virtuelle des secteurs de collections et de documents d'archives et le chantier des archives a permis de comptabiliser des documents jusqu'à ce jour non inventoriés. Les documents d'archives ainsi que les livres catalogués du côté « objets » ont été transférés virtuellement dans leur département respectif (« archives » et « bibliothèque »). Dans le cadre du chantier de conservation, plusieurs documents non catalogués ont été enregistrés : documents textuels, manuscrits, cartes et plans, images pieuses, photographies, etc.

La collection du Musée est partagée entre trois grandes catégories : les objets, la bibliothèque et les archives. Elle compte, au 31 mars 2018, 226 621 objets (2017 : 226 170), 197 426 livres (2017 : 197 426) et environ 1,2 km linéaire d'archives (2017 : 1,2 km).

Le Musée délivre des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	23 444 265	20 538 631
Reçus émis	667 541	2 905 634
Solde à la fin	24 111 806	23 444 265

21. Flux de trésorerie

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :

	2018	2017
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les charges à payer et frais courus	213 942	503 366

Les intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours de l'exercice s'élèvent à 1 210 457 \$ (2017 : 1 100 168 \$).
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 73 865 \$ (2017 : 27 906 \$).

22. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public. Aux 31 mars 2018 et 2017, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour mauvaises créances.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Moins de 30 jours	68 022	67 426
De 30 à 60 jours	28 826	23 025
De 61 à 90 jours	6 927	2 630
Plus de 90 jours	42 177	51 011
	145 952	144 092
Autres créances (moins de 30 jours)	245 254	514 143
	391 206	658 235
Fonds de maintien des actifs		
Autres créances (moins de 30 jours)	—	29 067
	—	29 067
	391 206	687 302

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Musée représente le risque qu'il ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Musée considère qu'il gère efficacement son risque de liquidités, entre autres, par l'analyse périodique de sa situation budgétaire.

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se trouve à la note 18. L'échéance des autres passifs financiers (emprunts bancaires, charges à payer et frais courus, provision pour vacances et intérêts courus) est de moins d'un an en 2018 et en 2017.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts bancaires à taux variables exposent le Musée à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt. Le Musée juge ce risque non significatif et il n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. L'exposition de la dette à long terme au taux d'intérêt est faible étant donné qu'elle n'est pas comptabilisée à la juste valeur et que le Musée prévoit la rembourser selon l'échéancier prévu.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue suite à des variations de taux de change. Le Musée cherche à réduire l'exposition au risque de change.

Au 31 mars 2018, le Musée détient des instruments financiers libellés en devise d'une valeur nominale de 500 203 \$ pour diminuer son risque de change. Ces instruments financiers consistent en des contrats de change à terme en livres Sterling (GBP) dont une partie vient à échéance dans l'année financière se terminant le 31 mars 2019. Le Musée a classé ces instruments financiers dérivés dans la hiérarchie de niveau 1 et a déterminé qu'une variation de 1% du taux de change nominal aurait un impact de réévaluation de 5 000 \$.

23. Droits et obligations contractuels

Des tiers se sont engagés par divers contrats à verser au cours des cinq prochains exercices une somme de 1 123 070 \$ (2017 : 1 222 517 \$) au Musée en lien avec la location d'espaces. Les encaissements prévus au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	224 614 \$
2020	224 614
2021	224 614
2022	224 614
2023	224 614

Le Musée est engagé par divers contrats échéant au cours des cinq prochains exercices à verser une somme de 12 137 913 \$ (2017 : 6 059 184 \$), qui se répartit principalement entre les travaux relatifs aux bâtiments et aux équipements pour un montant de 2 018 450 \$ (2017 : 4 376 843 \$) et les expositions et activités en préparation pour une somme de 10 119 463 \$ (2017 : 1 682 341 \$). Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	3 923 234 \$
2020	2 694 704
2021	2 308 077
2022	1 879 403
2023	1 332 495

Rapport de la direction

*États financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2018*

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général
par intérim,

La chef du Service
des ressources financières,



Jean-François Fusey, CPA, CA



Julie Bouchard, CPA, CA

Québec, le 21 juin 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée national des beaux-arts du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Musée national des beaux-arts du Québec

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Le Musée national des beaux-arts du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée national des beaux-arts du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE EN DOLLARS					
	2018			2017		
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	70 232	6 790 493	6 860 725	75 247	7 404 244	7 479 491
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	-	44 184 424	44 184 424	92 832	48 814 708	48 907 540
Apports reportés	101	46 917 340	46 917 441	303	51 533 952	51 534 255
ACTIF NET	70 131	4 057 577	4 127 708	167 776	4 685 000	4 852 776
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Subventions du gouvernement du Québec	(97 645)	(422 555)	(520 200)	(76 818)	(239 230)	(316 048)
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(97 645)	(422 555)	(520 200)	(76 818)	(239 230)	(316 048)

Musée national des beaux-arts du Québec

OPINION AVEC RÉSERVE

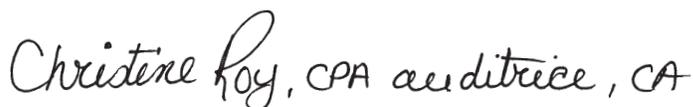
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES
ET RÉGLEMENTAIRES**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 21 juin 2018

État des résultats

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018					2017	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (NOTE 5)	15 055 476	-	-	5 956 633	-	21 012 109	20 843 005
Subventions du gouvernement du Canada	247 200	-	-	923 705	-	1 170 905	996 126
Billetterie et abonnements	1 942 020	-	-	-	-	1 942 020	1 715 671
Stationnement	-	405 016	-	-	-	405 016	451 909
Boutique et publications	-	825 920	-	-	-	825 920	615 394
Redevances – services alimentaires	-	306 308	-	-	-	306 308	292 628
Location d'espaces et services connexes	5 000	376 883	-	-	-	381 883	338 098
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	185 156	-	-	-	-	185 156	194 595
Activités éducatives et culturelles	387 925	-	-	-	-	387 925	249 049
Commandites	579 277	-	-	-	-	579 277	465 468
Contributions de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (NOTE 7)	128 584	-	-	981 845	-	1 110 429	1 882 489
Dons de pièces de collection (NOTE 8)	3 671 855	-	-	-	-	3 671 855	2 998 900
Autres contributions	1 242 115	-	-	13 674	-	1 255 789	470 332
Revenus de placements	103 226	9 805	684	-	-	113 715	101 015
Autres	84 924	1 000	-	-	-	85 924	39 622
	23 632 758	1 924 932	684	7 875 857	-	33 434 231	31 654 301
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	8 999 113	493 004	-	55 895	-	9 548 012	9 396 438
Énergie, taxes et assurances	4 177 084	-	-	-	-	4 177 084	4 139 712
Services professionnels, administratifs et autres	2 045 941	148 758	-	412 262	-	2 606 961	2 914 994
Entretien, réparations et aménagement	1 438 583	1 372	-	175 453	-	1 615 408	1 382 138
Transport et communications	2 300 360	27 609	-	-	-	2 327 969	2 133 060
Fournitures et approvisionnements	562 326	490 071	-	-	-	1 052 397	945 209
Location de locaux	222 247	-	-	-	-	222 247	237 457
Acquisition de pièces de collection (NOTE 8)	3 828 035	-	-	-	-	3 828 035	3 752 166
Location d'expositions	817 112	-	-	-	-	817 112	306 908
Intérêts sur la dette à long terme	1 148	-	-	1 202 714	-	1 203 862	915 217
Autres intérêts et frais financiers	-	-	-	169 894	-	169 894	213 848
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	5 444 143	-	5 444 143	4 652 216
	24 391 949	1 160 814	-	7 460 361	-	33 013 124	30 989 363
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES							
	(759 191)	764 118	684	415 496	-	421 107	664 938

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

						2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	849 514	400 000	58 215	2 204 866	1 043 716	4 556 311	3 891 373
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(759 191)	764 118	684	415 496	-	421 107	664 938
Apport affecté à une immobilisation corporelle non amortissable	-	-	-	202 275	-	202 275	-
Virements interfonds (NOTE 9)	764 118	(764 118)	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	854 441	400 000	58 899	2 822 637	1 043 716	5 179 693	4 556 311

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

						2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(16 812)	-	-	-	50 344	33 532	104 734
Variation des gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille	(5 709)	-	-	-	(17 288)	(22 997)	13 954
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille, reclassés dans les résultats ou les revenus de placements reportés	-	-	-	-	(15 742)	(15 742)	(85 156)
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)	(22 521)	-	-	-	17 314	(5 207)	33 532

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2018

						2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Trésorerie, 1,55 % (0,80 % en 2017)	1 533 125	499 401	58 805	494	-	2 091 825	3 137 133
Créances et intérêts courus (NOTE 10)	1 654 334	8 326	77	-	-	1 662 737	741 287
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (NOTE 7)	214 941	-	-	1 554 656	-	1 769 597	2 021 620
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 003 052	-	17	-	-	-	-
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec	1 500 000	-	-	16 765	-	1 516 765	24 703
Gouvernement du Canada	5 000	-	-	-	-	5 000	699 385
Stocks	-	279 148	-	-	-	279 148	240 068
Charges payées d'avance	443 012	-	-	-	-	443 012	539 418
	7 353 464	786 875	58 899	1 571 915	-	7 768 084	7 403 614
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (NOTE 11)	3 873 748	-	-	-	1 827 799	5 701 547	5 599 335
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC (NOTE 7)	-	-	-	3 050 851	-	3 050 851	3 913 675
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 12)	-	-	-	122 172 884	-	122 172 884	125 130 363
	11 227 212	786 875	58 899	126 795 650	1 827 799	138 693 366	142 046 987

	2018					2017	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Emprunts bancaires (NOTE 13)	-	-	-	6 986 000	-	6 986 000	15 673 000
Charges à payer et frais courus (NOTE 14)	4 061 656	17 439	-	-	-	4 079 095	4 581 945
Provision pour vacances (NOTE 20)	726 750	-	-	-	-	726 750	687 107
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	367 436	-	868 864	766 769	-	-
Intérêts courus	16	-	-	95 810	-	95 826	147 233
Dépôts de clients et produits reportés	659 046	2 000	-	-	-	661 046	527 629
Apports reportés (NOTE 15)	3 545 622	-	-	-	-	3 545 622	2 259 749
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (NOTE 17)	50 115	-	-	6 637 739	-	6 687 854	7 254 984
	9 043 205	386 875	-	14 588 413	766 769	22 782 193	31 131 647
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (NOTE 20)	498 557	-	-	-	-	498 557	526 694
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS (NOTE 16)	853 530	-	-	-	-	853 530	782 261
APPORTS REPORTÉS (NOTE 15)	-	-	-	68 618 393	-	68 618 393	66 919 759
DETTE À LONG TERME (NOTE 17)	-	-	-	40 766 207	-	40 766 207	38 096 783
	10 395 292	386 875	-	123 973 013	766 769	133 518 880	137 457 144
ACTIF NET							
Investi en immobilisations	-	-	-	2 822 637	-	2 822 637	2 204 866
Affectations d'origine interne	-	400 000	58 899	-	1 043 716	1 502 615	1 501 931
Non grevé d'affectations	854 441	-	-	-	-	854 441	849 514
	854 441	400 000	58 899	2 822 637	1 043 716	5 179 693	4 556 311
Gains et pertes de réévaluation cumulés	(22 521)	-	-	-	17 314	(5 207)	33 532
	831 920	400 000	58 899	2 822 637	1 061 030	5 174 486	4 589 843
	11 227 212	786 875	58 899	126 795 650	1 827 799	138 693 366	142 046 987

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Louise Turgeon,
présidente du comité d'audit



Claude Côté,
vice-président du conseil d'administration

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

						2018	2017
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT							
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(759 191)	764 118	684	415 496	-	421 107	664 938
Éléments sans incidence sur la trésorerie							
Apports reportés constatés à titre de produits	(672 127)	-	-	(4 631 601)	-	(5 303 728)	(4 837 757)
Gains réalisés sur la cession de placements	-	-	-	-	(15 742)	(15 742)	(85 156)
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	202	-	-	57 420	-	57 622	42 180
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	5 444 143	-	5 444 143	4 652 216
	(1 431 116)	764 118	684	1 285 458	(15 742)	603 402	436 421
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement							
Créances et intérêts courus	(913 892)	(7 521)	(37)	-	-	(921 450)	576 806
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	545 056	-	-	-	-	545 056	(653 393)
Subventions à recevoir	(1 505 000)	-	-	7 938	-	(1 497 062)	(16 508)
Stocks	-	(39 080)	-	-	-	(39 080)	(1 218)
Charges payées d'avance	96 406	-	-	-	-	96 406	318 068
Charges à payer et frais courus	(706 601)	5 564	-	-	-	(701 037)	1 967 034
Provision pour vacances	39 643	-	-	-	-	39 643	47 905
Intérêts courus	(16)	-	-	(51 391)	-	(51 407)	(14 467)
Dépôts de clients et produits reportés	131 417	2 000	-	-	-	133 417	222 446
Apports reportés	1 958 000	-	-	-	-	1 958 000	2 128 663
Provision pour congés de maladie	(28 137)	-	-	-	-	(28 137)	(55 951)
Revenus de placements reportés	71 269	-	-	-	-	71 269	167 386
	(311 855)	(39 037)	(37)	(43 453)	-	(394 382)	4 686 771
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 742 971)	725 081	647	1 242 005	(15 742)	209 020	5 123 192

	2018					2017	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS							
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	-	-	-	(2 288 477)	-	(2 288 477)	(22 319 207)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT							
Acquisition de placements	(60 615)	-	-	-	(365 336)	(425 951)	(915 903)
Produit de cession de placements	-	-	-	-	300 742	300 742	766 437
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(60 615)	-	-	-	(64 594)	(125 209)	(149 466)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Augmentation des emprunts bancaires	-	-	-	1 594 612	-	1 594 612	10 983 470
Remboursement d'emprunts bancaires	-	-	-	(10 281 612)	-	(10 281 612)	(18 552 740)
Contributions reçues de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	-	-	-	713 187	-	713 187	6 803 996
Subventions reçues du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	-	-	-	6 235 974	-	6 235 974	4 803 853
Autres subventions ou contributions reçues	-	-	-	852 525	-	852 525	2 801 121
Nouvelle dette à long terme	-	-	-	10 281 612	-	10 281 612	18 952 739
Remboursement de la dette à long terme	(50 216)	-	-	(8 186 724)	-	(8 236 940)	(6 665 070)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(50 216)	-	-	1 209 574	-	1 159 358	19 127 369
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 853 802)	725 081	647	163 102	(80 336)	(1 045 308)	1 781 888
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 611 857	465 043	58 175	2 058	-	3 137 133	1 355 245
Contributions interfonds	775 070	(690 723)	(17)	(164 666)	80 336	-	-
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 18)	1 533 125	499 401	58 805	494	-	2 091 825	3 137 133

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2018

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (LRC 1985, chapitre 1, 5^e supplément). Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée, telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant, du café et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270.

**UTILISATION
D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

**INSTRUMENTS
FINANCIERS**

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Les placements de portefeuille, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées.

La trésorerie, les créances et intérêts courus (excluant les taxes à recevoir) et les contributions et subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des titres détenus dans les fonds communs correspond à leur valeur boursière, établie selon le cours vendeur. Lorsque survient une variation de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts varie également.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

**CONSTATATION
DES PRODUITS****Apports**

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu'il existe un accord contractuel.

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l'exception des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables, qui sont constatés en augmentation de l'actif net. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Produits

Les produits de billetterie et d'abonnements, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation de l'actif net du fonds de dotation, alors que les revenus de placements de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et les charges du Musée.

COLLECTIONS

Le coût des pièces de collection acquises contre paiement est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les pièces de collection acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des pièces de collection acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (Commission). Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

**REVENUS
DE PLACEMENTS**

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

3.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**OPÉRATIONS
INTERENTITÉS**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

STOCKS

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

**IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements des salles d'exposition	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Documents numériques	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	7 ans

**DÉPRÉCIATION
DES IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

**TRÉSORERIE
ET ÉQUIVALENTS
DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires.

**RÉGIMES
DE RETRAITE**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISION POUR CONGÉS
DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

4.

MODIFICATIONS COMPTABLES

ADOPTION
DE NOUVELLES NORMES
COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, le Musée a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Musée. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2018		2017	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	14 254 600	-	14 254 600	14 663 381
Projets spécifiques*	800 876	-	800 876	1 483 443
Subventions concernant le financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	1 856 784	1 856 784	1 750 446
Remboursement des intérêts et des frais financiers relatifs au financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	1 323 194	1 323 194	969 288
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	-	2 776 655	2 776 655	1 976 447
	15 055 476	5 956 633	21 012 109	20 843 005

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

6. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée loue, en vertu d'une entente, une partie d'un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

Musée national des beaux-arts du Québec

6. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES
(SUITE)

	2018	2017
	\$	\$
PRODUITS		
Billetterie et abonnements	8 915	5 376
Location d'espaces et services connexes	5 000	-
Commandites	106 777	120 468
	120 692	125 844
CHARGES		
Services professionnels, administratifs et autres	4 938	12 962
Entretien, réparations et aménagement	-	470
Transport et communications	103 257	112 412
Fournitures et approvisionnements	12 497	-
	120 692	125 844

7. CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL
DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et de soutenir l'œuvre du Musée, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit gratuitement des locaux pour ses bureaux ainsi que du personnel et les biens et services nécessaires à son fonctionnement. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds négatifs de la Fondation totalisaient 1 012 667 \$ au 31 mars 2018 (soldes de fonds négatifs de 2 811 390 \$ en 2017).

Les contributions et créances à recevoir de la Fondation dans le fonds des opérations ne portent pas intérêt. Depuis le 1^{er} juillet 2017, les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des immobilisations portent intérêt au taux des acceptations bancaires, soit 1,92 % au 31 mars 2018.

**COLLECTION PERMANENTE,
COLLECTION D'ÉTUDE ET
COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART**

La collection permanente est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises en vue de leur conservation et de leur mise en valeur en conformité avec le mandat du Musée. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et compte 36 390 œuvres d'art (36 073 en 2017) réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film.

La collection d'étude est constituée d'un ensemble d'œuvres d'art et d'objets rattachés à la carrière d'un artiste qui peuvent servir à des fins d'interprétation, d'éducation et d'animation, ou qui documentent le processus de création des œuvres d'art de la collection permanente ou d'artistes qui y sont représentés. Cette collection compte 1 850 œuvres d'art et objets (1 847 en 2017) répartis selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

La collection Prêt d'œuvres d'art, mise sur pied afin de soutenir et de diffuser l'art contemporain du Québec, est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises à cette fin et mise en circulation grâce à son programme de location destiné particulièrement aux ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cette collection compte 1 917 œuvres d'art (1 902 en 2017) réparties selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 305 œuvres et objets (276 en 2017) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 3 812 250 \$ (3 658 766 \$ en 2017), soit 156 180 \$ par achat (753 266 \$ en 2017) et 3 656 070 \$ par don (2 905 500 \$ en 2017).

**COLLECTIONS ET FONDS
D'ARCHIVES PRIVÉES**

Les collections et fonds d'archives privées sont constitués de documents qui ont été soit rassemblés en fonction d'une caractéristique commune (collections), soit utilisés par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions (fonds) et qui sont des sources documentaires importantes pour la connaissance de l'art québécois.

Les documents se répartissent selon les catégories suivantes : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, documents cinématographiques et télévisuels, affiches, correspondance, archives iconographiques et documentaires (diapositives, négatifs et photographies), reproductions d'œuvres d'art, documents architecturaux et cartes postales.

Au cours de l'exercice, le Musée a procédé à un ajustement de valeur d'un fonds d'archives privées acquis en 2017 pour un montant total de 15 785 \$ (acquisitions de 93 400 \$ en 2017).

9. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 764 118 \$ (614 417 \$ en 2017), représentant la partie de l'actif net du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée.

Aucun montant (182 159 \$ en 2017) n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des immobilisations relativement à des immobilisations non financées par des apports externes.

Aux 31 mars 2018 et 2017, aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions.

10. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts courus	4 048	1 626
Taxes à recevoir	264 313	371 464
Autres subventions et contributions	587 500	82 980
Autres créances	806 876	285 217
	1 662 737	741 287

11. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont composés uniquement d'unités de fonds communs de placement. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

	2018		2017	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
FONDS DES OPÉRATIONS				
Fonds de marché monétaire	3 083 284	3 083 042	3 050 529	3 050 536
Fonds d'obligations	790 464	813 227	768 313	785 118
	3 873 748	3 896 269	3 818 842	3 835 654
	2018		2017	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
FONDS DE DOTATION				
Fonds de marché monétaire	138 937	138 926	107 205	107 206
Fonds d'obligations	1 688 862	1 671 559	969 689	962 272
Fonds d'actions	-	-	703 599	660 671
	1 827 799	1 810 485	1 780 493	1 730 149

Les placements sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Musée national des beaux-arts du Québec

12.

FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains*	6 633 377	–	6 633 377	6 633 377
Bâtiments*	138 708 659	37 621 971	101 086 688	104 424 239
Aménagements des bâtiments**	12 197 662	5 877 672	6 319 990	5 064 747
Aménagements des salles d'exposition**	636 561	103 034	533 527	541 032
Aménagements extérieurs**	2 286 748	814 647	1 472 101	1 655 972
Matériel roulant	155 389	111 047	44 342	54 701
Équipement spécialisé**	8 228 606	3 106 571	5 122 035	5 587 913
Mobilier et équipement de bureau	315 709	280 569	35 140	25 750
Documents numériques**	422 489	126 827	295 662	277 542
Équipement informatique et bureautique	2 536 452	2 145 291	391 161	576 645
Développement informatique**	427 091	188 230	238 861	288 445
	172 548 743	50 375 859	122 172 884	125 130 363

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

** Des immobilisations corporelles totalisant 1 594 628 \$ au 31 mars 2018, dont 1 460 142 \$ pour des aménagements des bâtiments, 54 403 \$ pour des aménagements des salles d'exposition, 16 325 \$ pour des aménagements extérieurs, 45 598 \$ pour de l'équipement spécialisé, 8 160 \$ pour des documents numériques et 10 000 \$ pour du développement informatique, n'ont pas été amorties, étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice. Au 31 mars 2017, les immobilisations corporelles non amorties totalisaient 73 468 \$, dont 64 544 \$ pour des aménagements des bâtiments, 3 691 \$ pour des aménagements des salles d'exposition, 1 421 \$ pour des aménagements extérieurs, 2 800 \$ pour de l'équipement spécialisé et 1 012 \$ pour des documents numériques.

13.

EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par les décrets 1056-2017 et 332-2018, le Musée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2019, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 22 662 485 \$ (41 916 412 \$ en 2017).

FONDS
DES IMMOBILISATIONS

Le Musée a contracté les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien :

	2018	2017
	\$	\$
Marges de crédit, taux des acceptations bancaires, soit 1,92 % au 31 mars 2018 (1,20 % en 2017), échéant le 1 ^{er} mai 2018	6 986 000	15 673 000
	6 986 000	15 673 000

La portion à long terme des emprunts est présentée à la note 17.

Musée national des beaux-arts du Québec

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
	\$	\$
Traitements à payer	645 202	548 211
Avantages sociaux à payer	397 893	418 787
Autres charges à payer et frais courus	3 036 000	3 614 947
	4 079 095	4 581 945

15. APPORTS REPORTÉS

FONDS DES OPÉRATIONS	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	2 259 749	1 075 255
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(672 127)	(944 169)
Montant reçu pour les exercices subséquents	1 958 000	2 128 663
Solde à la fin	3 545 622	2 259 749

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	3 250 970	2 125 663
Gouvernement du Canada	188 000	-
Autres	106 652	134 086
	3 545 622	2 259 749

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	66 919 759	64 960 674
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles	296 536	1 048 820
Montant reçu du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	6 033 699	4 803 853
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(4 631 601)	(3 893 588)
Solde à la fin	68 618 393	66 919 759

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	19 949 341	16 692 297
Gouvernement du Canada	30 742 605	31 666 310
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	17 726 807	18 500 978
Autres	199 640	60 174
	68 618 393	66 919 759

16. FONDS DES OPÉRATIONS – REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	782 261	614 875
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée	71 269	167 386
Solde à la fin	853 530	782 261

17. DETTE À LONG TERME**FONDS
DES OPÉRATIONS**

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2018	2017
Taux effectif	\$	\$
0,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 50 216 \$, échéant en mars 2019	1,166 % 50 115	100 129
	50 115	100 129
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(50 115)	(50 014)
	-	50 115

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

**FONDS
DES IMMOBILISATIONS**

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2018	2017
Taux effectif	\$	\$
6,26 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échu en avril 2017	6,40 % -	1 430 585
4,91 %, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020	5,23 % 735 988	981 317
4,09 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 525 \$, échéant en décembre 2018	4,26 % 83 525	167 049
2,99 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 293 \$, échéant en janvier 2022	3,14 % 333 172	416 465
2,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 485 563 \$, échéant en septembre 2023	3,06 % 2 904 962	3 387 599

17.

DETTE À LONG TERME (SUITE)

	Taux effectif	2018	2017
		\$	\$
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 166 242 \$, échu en octobre 2017	2,52 %	-	165 949
2,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 117 021 \$, échéant en septembre 2023	3,07 %	699 449	815 539
3,11 %, remboursable par versements annuels en capital de 340 000 \$, échéant en septembre 2022	3,25 %	1 694 228	2 031 775
3,27 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 863 \$, échéant en septembre 2024	3,41 %	389 308	444 665
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 264 227 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	1 577 610	1 839 320
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 300 339 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	7 763 870	9 051 822
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 163 006 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	1 135 296	1 296 715
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 115 511 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	804 503	918 889
2,54 %, remboursable par versements annuels en capital de 570 785 \$, échéant en mars 2025	2,69 %	3 973 264	4 537 942
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 622 908 \$, échéant en septembre 2026	2,48 %	5 574 880	6 190 753
1,55 %, remboursable par versements annuels en capital de 80 345 \$, échéant en mars 2021	1,76 %	240 039	319 730
2,57 %, remboursable par versements annuels en capital de 490 311 \$, échéant en mars 2027	2,71 %	4 384 321	4 868 602
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 214 709 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	1 921 168	2 133 138
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 428 161 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	3 831 085	4 253 784
2,75 %, remboursable par versements annuels en capital de 756 951 \$, échéant en mars 2027	2,88 %	6 767 410	-
2,45 %, remboursable par versements annuels en capital de 172 048 \$, échéant en mars 2027	2,59 %	1 537 868	-
2,78 %, remboursable par versements annuels en capital de 105 888 \$, échéant en mars 2028	2,90 %	1 052 000	-
		47 403 946	45 251 638
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		(6 637 739)	(7 204 970)
		40 766 207	38 046 668

17.

DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2019	6 695 786 \$	1 154 302 \$	7 850 088 \$
2020	6 612 261 \$	985 450 \$	7 597 711 \$
2021	6 612 261 \$	817 878 \$	7 430 139 \$
2022	6 286 586 \$	656 329 \$	6 942 915 \$
2023	6 203 293 \$	502 052 \$	6 705 345 \$
2024 et suivantes	15 247 281 \$	770 637 \$	16 017 918 \$

18.

FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations non monétaires des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	1 241 956	1 043 769

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 191 629 \$ (276 451 \$ en 2017).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 360 687 \$ (1 291 076 \$ en 2017).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Sont aussi des apparentés les parties dont l'une exerce une influence notable sur l'autre, deux parties ou plus qui sont soumises à une influence notable commune ainsi que les organismes sans but lucratif dont l'un a un intérêt économique dans l'autre. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la directrice et conservatrice en chef du Musée.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible, alors que celui du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 674 911 \$ (701 624 \$ en 2017). Les obligations du Musée à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeur.

20.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE	2018		2017	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	687 107	526 694	639 202	582 645
Charge de l'exercice	638 057	82 230	649 356	148 118
Prestations versées au cours de l'exercice	(598 414)	(110 367)	(601 451)	(204 069)
Solde à la fin	726 750	498 557	687 107	526 694

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2018	2017
Taux d'indexation	2,5 % à 2,83 %	1,75 % à 2,83 %
Taux d'actualisation	2,1 % à 3,09 %	2,04 % à 3,43 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 à 23 ans	6 à 24 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

21.

INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	
	La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.
RISQUE DE CRÉDIT	<p>Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des placements. L'exposition maximale du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.</p> <p>Le risque de crédit relatif à la trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.</p> <p>Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des organismes du secteur public. Au 31 mars 2018, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses (2 166 \$ en 2017).</p>

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances suivant la date de facturation :

	2018	2017
	\$	\$
Créances de 30 jours et moins	666 764	88 136
Créances de 31 à 60 jours	70 987	31 994
Créances de 61 à 90 jours	1 433	6 246
Créances de plus de 90 jours	67 692	158 841
	806 876	285 217

Les placements sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment les actifs permis ainsi que la répartition par classes d'actifs à respecter. Le Musée estime qu'en s'assurant que ces contraintes et limites sont bien suivies, le risque de crédit est réduit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Musée est exposé à un risque de liquidité sur ses passifs financiers. Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable des passifs financiers. Le risque associé à la dette à long terme est minime, étant donné que les remboursements sont assumés par le gouvernement du Québec.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se trouve à la note 17.

L'échéance des autres passifs financiers (emprunts bancaires, charges à payer et frais courus, provision pour vacances et intérêts courus) est de moins d'un an en 2018 et en 2017.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixes et variables.

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

21.

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variables. Le Musée est ainsi exposé à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier établi.

Risque de change

Le Musée réalise la majorité de ses transactions en dollars canadiens. Par conséquent, l'exposition au risque de change est limitée.

Autre risque de prix

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix relativement aux placements de portefeuille à cause du risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs de ces actifs financiers fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

22.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces du Centre national de conservation et d'études des collections.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 160 094 \$ (180 515 \$ en 2017). Les paiements minimaux futurs s'établissent comme suit :

2019	180 904 \$
2020	180 904 \$
2021	180 904 \$
2022	180 904 \$
2023	180 904 \$
2024	45 226 \$

Le Musée est également engagé, par divers contrats échéant jusqu'en 2023, à verser une somme de 2 731 997 \$ (2 926 165 \$ en 2017) qui se répartit principalement entre des travaux liés aux bâtiments et équipements pour 481 500 \$ (648 519 \$ en 2017), des services de sécurité et d'entretien pour 1 534 678 \$ (1 478 286 \$ en 2017), des œuvres, expositions et activités en préparation pour 618 509 \$ (715 041 \$ en 2017) et divers services administratifs pour 97 310 \$ (84 319 \$ en 2017).

22.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	1 632 264 \$
2020	699 418 \$
2021	346 332 \$
2022	51 707 \$
2023	2 276 \$

23.

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.